

# Action «atout santé»

**Les activités de promotion de l'image continuent. Au programme cet automne: la promotion de la santé en entreprise. Voici tout ce que vous devez savoir à ce sujet.**

L'action «atout santé» fait partie des activités par lesquelles l'ASD veut ancrer et renforcer l'image de la droguerie comme conseillère en matière de santé, spécialiste en automédication, médecines complémentaires et salutogenèse auprès d'un maximum de consommateurs. Cette action organisée en automne est le complément de «Plaies et bobos» et s'adresse à tous les salariés. L'objectif, comme au printemps, est d'apporter aux drogueries de nouveaux groupes de clients.

## L'action, mode d'emploi

Une fois par mois (et ce pendant sept mois) tous les collaborateurs des entreprises participantes recevront un conseil de santé compétent, proche des thèmes de la droguerie, accompagné de bons à faire valoir en droguerie.

## Calendrier

**De juin à août 2009:** acquisition d'entreprises

**D'octobre 2009 à avril 2010:** un conseil de santé chaque mois accompagné d'un bon

Octobre: **système immunitaire** – renforcer les défenses naturelles de l'organisme pour éviter que l'organisme ne s'affaiblisse trop pendant l'hiver.

Novembre: **humidité** – agir contre la sécheresse des muqueuses et des yeux et contre les irritations des voies respiratoires.

Décembre: **stress** – comment se détendre durant la période stressante qui précède les fêtes de Noël.

Janvier: **refroidissements et prévention de la grippe** – affronter l'hiver, une saison où les virus des refroidissements et de la grippe ont beau jeu.

Février: **toux et maux de gorge**

Mars: **fatigue & concentration** – retrouver la forme pour le printemps.

Avril: **mouvement** – au bureau, à la maison, au club de sport ou en plein air.

## Comment contribuer?

En tant que droguiste, vous pouvez transmettre à l'ASD les coordonnées des entreprises que vous connaissez – plus les entreprises sont grandes, plus vous profitez! Votre intérêt? Si une entreprise de votre région participe, vous avez plus de chances que ses collaborateurs viennent faire valoir leurs bons dans votre droguerie. L'ASD contactera par téléphone et conseillera toutes les entreprises que vous nous signalerez. Les entreprises qui décideront d'entreprendre quelque chose pour la santé de leurs

collaborateurs et de participer à l'action recevront chaque mois, d'octobre 2009 à avril 2010, un conseil de santé pour tous les collaborateurs, accompagné de bons pour des produits ou prestations de la droguerie. Ces conseils et bons mensuels seront fournis sous forme imprimée ou électronique. Ils pourront par exemple être distribués avec le décompte de salaire mensuel. Vous trouverez des informations complémentaires pour vous et les entreprises sur [www.bessergesund.ch](http://www.bessergesund.ch)

## Questions & réponses

**Pourquoi devrais-je participer à l'action «atout santé»?**

Parce que cela vous permet d'acquérir de nouveaux clients. Grâce à l'action de l'ASD, les collaborateurs des entreprises participantes de votre région recevront chaque mois, d'octobre 2009 à avril 2010, un conseil de santé accompagné d'un bon pour des produits de votre droguerie.

**Les bons sont-ils valables dans toutes les drogueries de toute la Suisse?**

Oui, les bons pour les produits et prestations de la droguerie sont valables dans toutes les drogueries dotées de l'étoile-d. Vous recevrez en temps voulu des offres spéciales avec possibilité de passer commande.

**L'action «atout santé» est-elle soutenue par des partenaires de l'industrie?**

Oui; Vifor, par exemple, soutient l'action pendant toute sa durée, soit sept mois. Des discussions sont actuellement en cours avec d'autres partenaires potentiels.

**L'ASD va-t-elle contacter toutes les entreprises dont j'ai noté les coordonnées sur le formulaire de fax?**

Oui, l'ASD va téléphoner à toutes les entreprises, selon l'ordre d'arrivée de leurs coordonnées. Plus vite vous nous indiquerez vos contacts, plus vite nous pourrions nous adresser à «votre» entreprise.

**Quelles sont les entreprises que j'ai signalées qui participent à l'action?**

L'ASD vous indiquera toutes les entreprises qui participent à l'action «atout santé» grâce à votre collaboration.

## Faites jouer vos relations

### I. Choisir les entreprises

Demandez à tous les membres votre équipe de noter les noms des chefs du personnel, directeurs et collaborateurs des entreprises de la région qu'ils

connaissent bien. A noter que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et le domaine auquel elles appartiennent, peuvent participer.

## 2. Contacter les entreprises

Contactez les personnes sélectionnées et posez-leur cette question: «Est-ce que votre entreprise accorde de l'importance à la promotion de la santé?»

✍ Votre interlocuteur répond *oui*

Vous poursuivez: «L'ASD organise à ce propos l'hiver prochain une action intitulée **«atout santé»**. Puis-je transmettre votre nom (ou celui de la personne responsable) pour une prise de contact qui ne vous engage en rien? L'ASD vous contactera dans les semaines à venir pour vous présenter les détails de cette activité.»

✍ Votre interlocuteur répond *non*

«Dommage, car cet automne vous pourriez participer à l'action **«atout santé»**, qui permettrait à vos collaborateurs de passer l'hiver en pleine forme.»

## 3. Noter les coordonnées des entreprises intéressées

Inscrivez les coordonnées de toutes les entreprises qui intéressées par l'action «atout santé» et qui

souhaitent être contactées par l'ASD. Plus vous nous indiquez d'entreprises potentiellement intéressées, plus vous aurez de chances que les bons soient retirés dans votre droguerie.

## 4. Faxer ou envoyer votre formulaire à l'ASD

Nous prendrons contact avec les entreprises suivant l'ordre d'arrivée des propositions.

✍ Veuillez nous renvoyer votre formulaire jusqu'au 30 juillet 2009, dernier délai.

5. Nous vous indiquerons le nom de toutes les entreprises qui participent grâce à vous.

Merci de votre soutien!

Informations complémentaires

<http://www.bessergsund.ch>

ASD, Anania Hostettler, téléphone 032 328 50 30,  
[a.hostettler@drogistenverband.ch](mailto:a.hostettler@drogistenverband.ch)